



Depot de garanti pas rendu a la hauteur de se qui était prevu

Par **sylvie**, le **03/10/2011** à **12:32**

Bonjour,rnnous venons de quitter notre ancienne maison le depot de garanti était de 558 euros! L'état des lieux d'entrée et de sorti sont excatement les meme mais nous avons ajoutez 2 clauses dont le nettoyage de la robinetterie du lavabo ainsi que le remplacement de deux piles pour les detecteurs de fumée. hors je viens de recevoir mon depot de garanti de 276 euros! sur les factures apparaissent des choses qui ne figurent pas sur l'état des lieux de sorti. Que puis je faire? quels sont mes droits? merci

Par **cloclo7**, le **03/10/2011** à **15:21**

Bonjour,rnrnAdressez un courrier recommandé avec AR au propriétaire en demandant des explications sur ce qui ne figurait pas sur l'état des lieux de sortie.rnSi le propriétaire ne veut rien savoir vous pouvez saisir le juge de proximité par le biais de la déclaration au greffe.rnrncordialement

Par **sylvie**, le **03/10/2011** à **21:05**

merci lolo7 'est ce que je vais faire, ils ne veulent rien entendre doc on ira au bout 300 euro de retenu pour deux piles et un robinet a nettoyer c'est un peu abuser! en tout cas merci du renseignement